



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08/03/2024 /

Dossier complet le : 22/04/2024 /

N° d'enregistrement : F01124P0064

1 Intitulé du projet

Réaménagement du parking Pergaud existant d'une surface de 0.3ha et de 71 places rue Frédéric Henri Manhes à Sainte Geneviève des Bois (91700).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SA d'Habitation à loyer modéré

Raison sociale

CDC HABITAT SOCIAL

N° SIRET

5 5 2 0 4 6 4 8 4 0 0 3 2 5

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PEYROT

Prénom(s)

JOELLE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41-a	41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réaménagement du parking Pergaud existant d'une surface de 0.3ha et de 71 places rue Frédéric Henri Manhes à Sainte Geneviève des Bois (91700).

Le parking sera réservé au VL, et protégé par un portique de gabari.

4.2 Objectifs du projet

Le parking existant est en très dégradé, tant au niveau des revêtements que des espaces végétalisés. Les eaux pluviales sont rejetées directement au réseau public.

Le projet permet de rationaliser la surface de stationnement, d'améliorer et d'augmenter la surface des espaces verts, et d'assurer une déconnexion des eaux pluviales du réseau public, en assurant une gestion par infiltration des eaux pluviales du parking.

Le parking existant représente une capacité de 95 places, 71 places seront réhabilitées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en 1 phase pour une durée de 3 mois.
Selon la période de travaux, les aménagements paysager seront réalisés en décalé pour respecter les périodes de plantations.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking présentera 71 places VL dont 2 PMR.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'instruction d'un permis d'aménagé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface dédiée à la circulation et au stationnement des VL	1606 m ²
Surface dédiée à la circulation des piétons	354 m ²
Surface dédiée aux espaces verts	1248 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la vallée de l'Yvette. l'aménagement est hors périmètre
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juin 2027
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux liés à la démolition de revêtements de surfaces. Démolitions de structures sur les surfaces nouvellement végétalisées
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Revêtements du parking et circulation piétonnes
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage LED, température 3000 K	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Infiltration des eaux pluviales sur site par le biais d'une noue centrale plantée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Désimperméabilisation des sols :

surface espaces verts avant aménagement 754 m² soit 23.5% de la surface d'aménagement
surface espaces verts après aménagement 1248 m² soit 38.9% de la surface d'aménagement

Gestion des eaux pluviales par infiltration sur la parcelle. dimensionnement du bassin pouvant contenir la pluie centennale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet doit pouvoir être dispensé d'une évaluation environnementale.

L'aménagement se fait sur un parking existant fortement délabré, sur lequel les espaces végétalisés ne sont pas respectés, les eaux pluviales sont directement raccordées au réseau public, l'éclairage est vétuste et non conforme à la réglementation actuelle.

L'aménagement proposé permet de structurer l'espace et de réduire la surface affectée aux voitures. La gestion des eaux pluviales se fait par infiltration totale sur la parcelle. L'éclairage public est renouvelé dans le strict respect des besoins et normes en vigueur.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note de présentation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

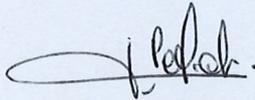
Nom PEYROT

Prénom JOELLE

Qualité du signataire Directrice d'agence

À MASSY

Fait le 2 / 2 / 0 4 / 2 0 2 4



Signature du/des demandeur(s)
CDC Habitat social
Direction interrégionale Ile-de-France
Agence de Massy
Bureau Théâtre
91300 MASSY

PLAN DE SITUATION



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 22' 31" E

Latitude : 48° 38' 14" N

PARKING PERGAUD - RUE FREDERIC HENRI MANHES - VILLE DE SAINTE GENVIEVE DES BOIS 91700 -
ECHELLE 1/17500



Ville de **SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91)**

**AMENAGEMENT PARKING PERGAUD
RUE FREDERIC HENRI MANHES**

PROJET

PA 1 - PLAN DE SITUATION

Maîtrise
d'Ouvrage



CDC HABITAT
5, rue du Théâtre
91300 - MASSY
Tél : 01.47.40.50.83

Maîtrise
d'Oeuvre



InVARR
12, rue Pierre Josse
91070 - BONDOUFLE
Tél : 01.60.86.27.90

Plan n°

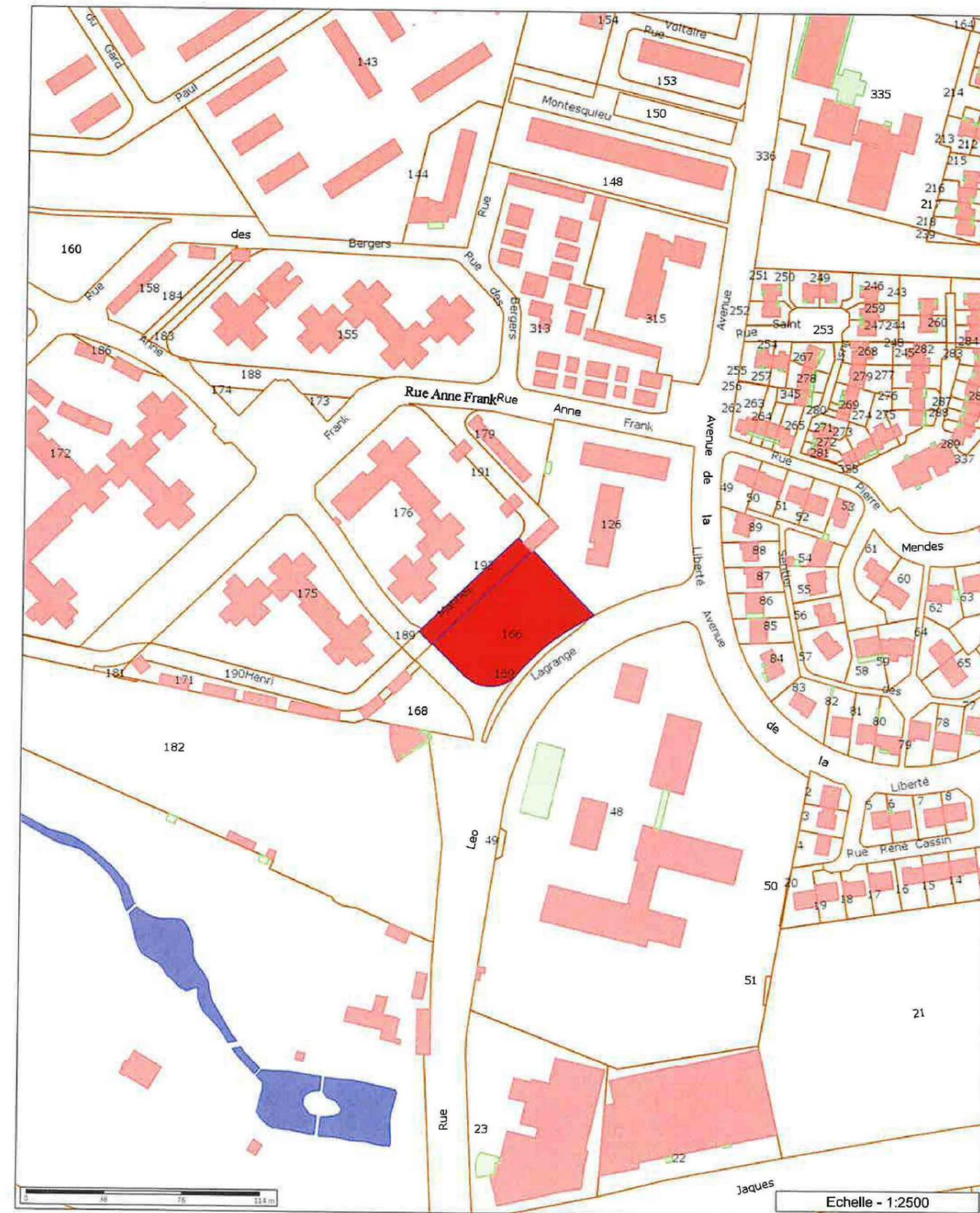
Echelle :

Fichier : 22018_PRO_01_dwg

Indice	Date	Modifications	Auteur
A	08/08/2023	INITIAL	
B	08/01/2024	MODIFICATION DU PLAN DE SITUATION	



PLAN DE SITUATION



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



**AMENAGEMENT DU PARKING VL PERGAUD RUE
FREDERIC HENRI MANHES A SAINTE GENEVIEVE DES
BOIS**

PA2 - NOTICE DE PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

Date : Décembre 2023	PRO	Page
N° Affaire : 22018		1 / 12

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION ET OBJET DE LA NOTE.....	3
2.	ETAT EXISTANT.....	4
	2.1 SITUATION DU PARKING	4
	2.2 REPARTITION DES REVETEMENTS DU PARKING EXISTANT	6
3.	ETAT PROJETE	7
	3.1 NATURE DES REVETEMENTS	7
	3.2 REPARTITION DES REVETEMENTS	7
	3.3 GESTION DES EAUX PLUVIALES	7
	3.4 PLANTATIONS	12

1. PRESENTATION ET OBJET DE LA NOTE

La présente note a pour objectif de présenter le projet d'aménagement du parking Pergaud existant d'une surface de 3208 m² à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Ce parking se situe sur les parcelles AL166 et 192 d'une superficie cadastrale totale de 3177 m², et de 31 m² d'espaces verts sur la parcelle publique.

Le parking proposera 71 places VL en enrobés.

Il sera sécurisé par un portique gabarit,

Les eaux pluviales seront gérées par infiltration dans un noue paysagé,

Il sera paysagé et éclairé.



2. ETAT EXISTANT

1. Situation du parking

Ce parking est situé sur une portion de l'ancienne voirie Frédéric Henri Manhès déclassée, une ancienne chaussée abandonnée qui débouchait sur la Léo Lagrange, et un parking existant



Le parking est revêtu en enrobés, et en grave, et est fortement dégradé.

Les surfaces d'espaces verts sont dégradées par l'usage en stationnement et le piétinement.

Un alignement d'arbres est existant le long de la rue Léo Lagrange, et 1 arbre « caractéristique » est présent à l'entrée du parking.



Il n'y a pas de gestion des eaux pluviales, les eaux sont collectées par des grilles avaloirs et rejetées directement au collecteur public.



2. Répartition des revêtements du parking existant

Répartition des surfaces existantes raccordées au réseau EP en m ²			
Désignation	Surfaces	Coefficients de ruissèlement	Surfaces actives
chaussée et stationnement en enrobé	2177	0,95	2068,15
trottoir en enrobé	277	0,95	263,15
trottoir en stabilisé		0,7	0
Espaces verts	754	0,3	226,2
Sommes	3208	0,80	2557,5
	Surface totale	Coefficient de ruissèlement moyen	Somme des Surfaces actives

Les espaces verts d'une surface de 754 m² représentent 23.5% de la surface totale.

3. ETAT PROJETE

1. Natures des revêtements :

Dans un souci d'exploitation au regard de l'usage important de ce parking, le revêtement retenu pour les voies de circulations et le stationnement est de l'enrobé noir.

Le trottoir sera en enrobé noir dans la continuité des trottoirs existants.

Les liaisons piétonnes au travers la bande d'espace vert entre le parking et la rue Léo Lagrange seront en sable stabilisé.

2. Répartition des revêtements :

Répartition des surfaces projetées en m ²			
Désignation	Surfaces	Coefficients de ruissèlement	Surfaces actives
chaussée et stationnement en enrobé	1606	0,95	1525,7
trottoir en enrobé	282	0,95	267,9
trottoir en stabilisé	72	0,7	50,4
Espaces verts	1248	0,3	374,4
Sommes	3208	0,69	2218,4
	Surface totale	Coefficient de ruissèlement moyen	Somme des Surfaces actives

L'aménagement présente une diminution du coefficient de ruissèlement de 16%, avec une augmentation de la surface d'espaces verts de 494 m² soit 1248 m² au total, ce qui représente 38.9% de la surface d'aménagement.

3. Gestion des eaux pluviales :

- Réglementation :

Le parking est situé dans la zone UC3 du Plu de la ville.

Le chapitre 4.2-2 sur la gestion des eaux pluviales précise :

« Tout rejet en milieu naturel direct doit être privilégié au même titre que l'infiltration au plus près de la source (point de chute sur le sol), sur les parties des terrains qui sont de pleine terre. Les eaux pluviales collectées à l'échelle des parcelles privées ne sont

pas admises directement dans le réseau d'assainissement. Elles seront infiltrées, régulées ou traitées suivant les cas ; dans tous les cas la recherche de solutions permettant l'absence de rejet d'eaux pluviales sera la règle générale. Les eaux pluviales pourront être évacuées exceptionnellement au caniveau de la voie publique ou directement au réseau pluvial si celui-ci existe et si le réseau situé à l'aval ou le cours d'eau possède une capacité suffisante pour l'évacuation. Ce rejet est soumis à l'accord préalable de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Dans le cas où l'infiltration n'est pas possible, les eaux pluviales des parcelles devront être stockées avant rejet à débit régulé dans le réseau d'assainissement d'eaux pluviales (le débit de fuite étant de 1 l/s/ha de terrain aménagé soit 550 m³ à stocker pour un hectare).

Il est recommandé de procéder à l'installation de citernes de récupération des eaux à usage d'arrosage.

Toute installation industrielle, artisanale ou commerciale, non soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la législation sur les installations classées et/ou du Code de l'Environnement, doit s'équiper d'un dispositif de traitement des eaux pluviales adapté à l'importance et à la nature de l'activité pour assurer une protection efficace du milieu naturel. »

- Relevé piézométrique

Les mesures piézométriques réalisées par SEMOFI au mois de septembre 2023 présentent une cote de nape à 77.7 mètres, soit 1.8 sous le niveau de fond de la noue, et environs 3.0 mètres sous le niveau du parking

Piézomètre	PZ1
Cote tête en m NGF (TA)	80.8
Formation captée	Formation de Brie
Crépiné de	1 à 5 m
Profondeur de pose initiale	5 m
Hauteur capot (m/TA)	0.07
Posé le	14/09/2023

Date du relevé	Prof. (m/TA)	m NGF
19/09/2023	3.07	77.7
Niveau le plus haut	-	-
Niveau le plus bas	-	-
Variation (m)	-	

- Essais de perméabilité :

La société SEMOFI a réalisé 2 essais de type MATSUO sur le site.

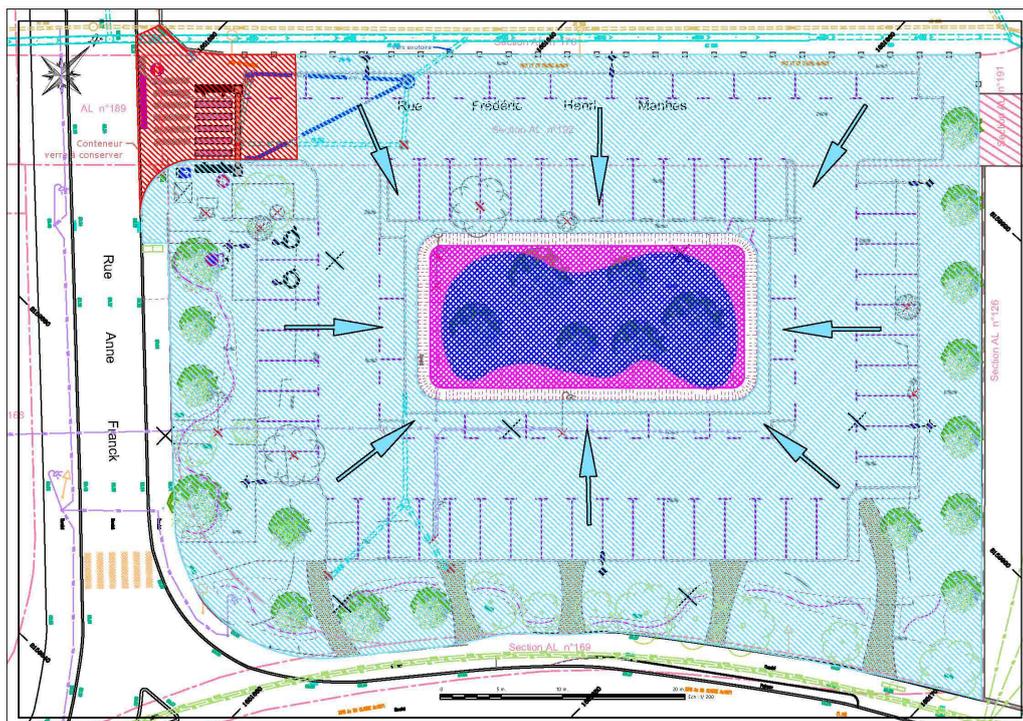
Sondage	Lanterne de mesure en m/TA	Date	Formation testée	Lithologie	Type d'essai	Perméabilité (en m/s)
M1	0.2 – 1.0	14/09/2023	Remblais et limons des plateaux	Limons sableux à graviers et blocs	Matsuo – injection	$9,8.10^{-6}$
M2	0.3 – 1.3	14/09/2023	Remblais et limons des plateaux	Limons sableux	Matsuo – injection	$1,2.10^{-5}$

La vitesse d'infiltration prise en compte dans la gestion des eaux pluviales est de $1 \cdot 10^{-5}$ m/s.

- Nature de la gestion :

La surface d'aménagement est gérée de façon :

- L'entrée du parking représentant une surface de 124 m² (hachurage rouge sur le plan) est collectée par deux avaloirs raccordés au collecteur public, pour protéger la noue d'un apport d'eaux pluviales extérieur venant de la rue Anne Franck.
- Les eaux pluviales de l'aménagement soit 3084 m² (hachurage bleu clair sur le plan) sont collectées par ruissellement direct, dirigées vers la noue paysagère non imperméabilisée au centre du parking. Cette noue permet l'infiltration des eaux de ruissellement, donc une déconnexion au réseau de cette surface.



- Les canalisations existantes abandonnées seront comblées ou déposées, les émergences grilles avaloirs et regards de visites seront déposés.
- Dimensionnement de la noue central :
 - Gestion des pluies :

Avec une surface de contact de 200 m² en fond de noue et vitesse d'infiltration de 36 mm/h, le débit de fuite est de 2 l/s :

Infiltration		
coefficient d'infiltration k	36,00	mm/h
Surface du fond du bassin d'infiltration	200	m ²
Débit d'infiltration des bassins $Q = k \cdot S_h$	2,000	l/s
Cumul des débits d'infiltration	2,000	l/s
Cumul des débits de rejet et d'infiltration	2	l/s

Les volumes de rétention sont calculés selon la méthode des pluies locale brute. Les coefficients de Montana utilisés sont ceux de la station météorologique de Brétigny-sur-Orge situé à 5 kms environs.

Pluie décennale : 56 m³,
 Pluie vicennale : 71 m³ (surface en eau hachurage bleu foncé sur le plan)
 Pluie cinquantennale : 94 m³
 Pluie centennale : 116 m³ (surface en eau hachurage bleu foncé et violet sur le plan)

La rétention dans la noue est assurée sur une hauteur d'eau de 50 cm. Ce qui représente un volume de stockage de 120 m³

Les temps de vidange de la noue sont :
 Pluie décennale : 7.8 heures,
 Pluie vicennale : 9.9 heures
 Pluie cinquantennale : 13.1 heures
 Pluie centennale : 16.1 heures

Pluies décennale et vicennale :

Données de base				Station : BRETIGNY_SAPC BRETIGNY_SAPC	
Débit de fuite : Qf	2	2		periode retour : 10 ans	20 ans
Surface active en m²	2218,4	2218,4		Intervalle : 6-720 mn	6-720 mn
Surface active en ha	0,22184	0,22184		a= 7,74	8,926
				b= 0,709	0,705

Méthode des pluies locales "brutes"							
Station pas de temps	Intensité pluie: $i = a \cdot t^{-b}$ (mm/h) $a=60 \cdot a$ $b=b$		Hauteur d'eau pluie= $t \cdot i / 60$ (mm)=		Volume de fuite : $V_f = Q_f \cdot t$ (m³)	Volume du bassin : V_b (m³)	
	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn		BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn
temps: t (min)	10 ans	20 ans	10 ans	20 ans	Vf	10 ans	20 ans
6	130	151	13	15	0,72	28	33
60	25	30	25	30	7,20	49	59
120	16	18	31	37	14,40	55	67
180	12	14	35	41	21,60	56	70
240	10	11	38	45	28,80	56	71
300	8	10	41	48	36,00	54	71
360	7	8	43	51	43,20	52	69
420	6	8	45	53	50,40	49	67
480	6	7	47	55	57,60	46	65
540	5	6	48	57	64,80	42	62
600	5	6	50	59	72,00	38	59
660	5	6	51	61	79,20	34	55
720	4	5	53	62	86,40	30	52
780	4	5	54	64	93,60	26	48
840	4	5	55	65	100,80	21	44
660	5	6	51	61	79,20	34	55
720	4	5	53	62	86,40	30	52
780	4	5	54	64	93,60	26	48
840	4	5	55	65	100,80	21	44
900	4	4	56	66	108,00	16	39
960	4	4	57	68	115,20	11	35
780	4	5	54	64	93,60	26	48
2000	2	3	71	84	240,00	-83	-54
3000	2	2	80	95	360,00	-184	-150
					Volume	56	71

Pluies cinquantiennale et centennale

Données de base				Station : BRETIGNY_SAPC BRETIGNY_SAPC	
Débit de fuite : Qf	2	2		periode retour : 50 ans	100 ans
Surface active en m²	2218,4	2218,4		Intervalle : 6-720 mn	6-720 mn
Surface active en ha	0,22184	0,22184		a= 10,464	11,520
				b= 0,698	0,690

Méthode des pluies locales "brutes"							
Station pas de temps	Intensité pluie: $i = a \cdot t^{-b}$ (mm/h) $a=60 \cdot a$ $b=b$		Hauteur d'eau pluie= $t \cdot i / 60$ (mm)=		Volume de fuite : $V_f = Q_f \cdot t$ (m³)	Volume du bassin : V_b (m³)	
	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn		BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn	BRETIGNY_SAP C (91) 6-720 mn
temps: t (min)	50 ans	100 ans	50 ans	100 ans	Vf	50 ans	100 ans
6	180	201	18	20	0,72	39	44
60	36	41	36	41	7,20	73	84
120	22	25	44	51	14,40	84	98
180	17	19	50	58	21,60	90	106
240	14	16	55	63	28,80	93	111
300	12	14	59	68	36,00	94	114
360	10	12	62	71	43,20	94	115
420	9	11	65	75	50,40	93	116
480	8	10	68	78	57,60	92	116
540	8	9	70	81	64,80	90	115
600	7	8	72	84	72,00	88	114
660	7	8	74	86	79,20	86	112
720	6	7	76	89	86,40	83	110
780	6	7	78	91	93,60	80	108
840	6	7	80	93	100,80	77	105
660	7	8	74	86	79,20	86	112
720	6	7	76	89	86,40	83	110
780	6	7	78	91	93,60	80	108
840	6	7	80	93	100,80	77	105
900	5	6	82	95	108,00	73	103
960	5	6	83	97	115,20	69	100
780	6	7	78	91	93,60	80	108
2000	3	4	104	122	240,00	-10	30
3000	2	3	117	138	360,00	-99	-54
					Volume	94	116

La noue présente une capacité permettant d'absorber la pluie centennale.

4. Plantations :

Les plantations sont issues du guide des plantes natives du Noue parisien.

- La noue :

Elle sera plantée de plantes héliophytes, permettant la filtration des hydrocarbures, et l'aération du sol pour assurer une meilleure perméabilité.

Les essences retenues sont :

- Phragmites australis
- Typha latifolia
- Sparganium erectum
- Iris pseudacorus
- Glyceria maxima

- Les massifs arbustifs :

Une haie végétale ceinturera la noue centrale.

Les espaces verts seront agrémentés de massifs arbustifs, protégés par une ganivelle et un paillage, pour limiter les traversées sauvages et assurer un couvert végétal de qualité.

Les essences retenues sont :

- Amélanchier ovalis
- Ligustrum vulgare
- Lonicera periclymenum
- Lonicera xylosteum
- Rosa canina
- Viorne lantana

- Les arbres :

Un arbre caractéristique et l'alignement le long de la rue Léo Lagrange seront conservés.

22 arbres de force 20/25 seront plantés.

Les essences retenues sont :

- Betula pendula
- Crataegus monogyna
- Malus sylvestris
- Prunus mahaleb
- Salix caprea
- Acer campestre
- Carpinus betulus



Ville de **SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS** (91)

**AMENAGEMENT PARKING PERGAUD
RUE FREDERIC HENRI MANHES**

PROJET

PA 4.2 - Plan de nivellement et des réseaux

Maîtrise d'Ouvrage



CDC HABITAT
5, rue du Théâtre
91300 - MASSY
Tél : 01.47.40.50.83

Maîtrise d'Oeuvre



InVARR
12, rue Pierre Josse
91070 - BONDOUFLE
Tél : 01.60.86.27.90

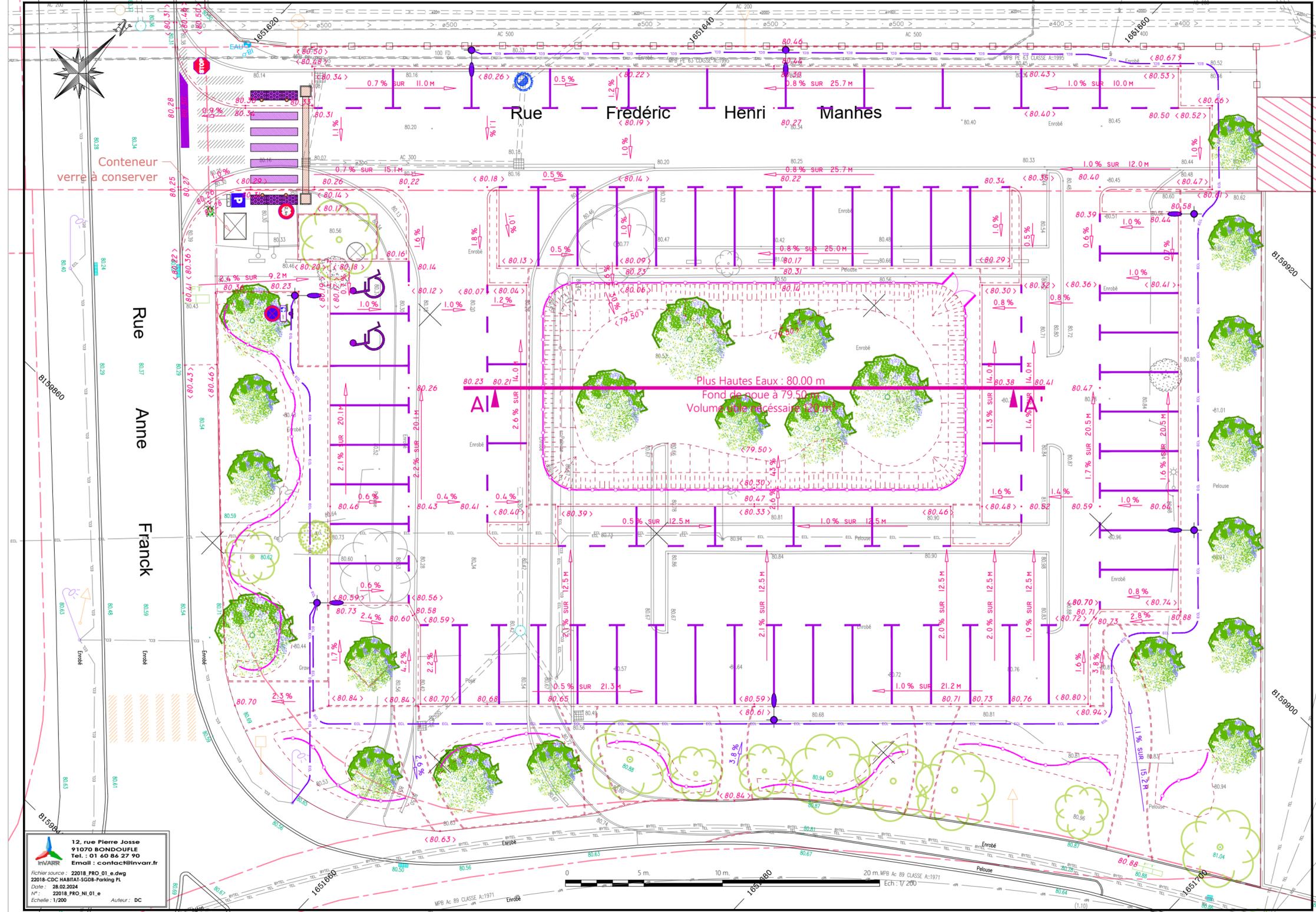
Plan n° 22018_PRO_NI_01

Echelle : 1/200

Fichier : 22018_PRO_01_e.dwg

Indice	Date	Modifications	Auteur
A	23.05.2023	Plan initial	DC
B	23.06.2023	Coupe AA'	DC
C	27.07.2023	Ganivelle autour du bassin	DC
D	06.10.2023	Modification nivellement rue F. H. Manhes	DC
E	28.02.2024	Géométrie, nivellement et assainissement	DC

- Existant**
- Limite parcellaire
 - == EP == Eaux pluviales
 - == EU == Eaux usées
 - == EAU == Eau potable
 - == BT == Electricité Basse tension
 - == HTA == Electricité Moyenne tension
 - Electricité Fourreaux
 - == GP == Gaz Basse pression
 - == MP == Gaz Moyenne pression
 - Gaz Fourreaux
 - == ECL == Eclairage
 - == TEL == Télécommunication
- Projet**
- Géométrie
 - ▲▲▲ Nivellement
 - Réseau Eaux pluviales
 - Regard de visite
 - Réseau d'éclairage
 - Candélabre voirie
 - Candélabre piéton
 - 1ø63 + 1cu 25² + câble 4x10mm²
 - Réseau Télécommunication
 - Chambre LOT





Ville de **SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91)**
AMENAGEMENT PARKING PERGAUD
RUE FREDERIC HENRI MANHES

PROJET

ANNEXE 7 : PLAN DE LOCALISATION
SITES NATURA 2000

Maîtrise
d'Ouvrage



CDC HABITAT
 5, rue du Théâtre
 91300 - MASSY
 Tél : 01.47.40.50.83

Maîtrise
d'Oeuvre



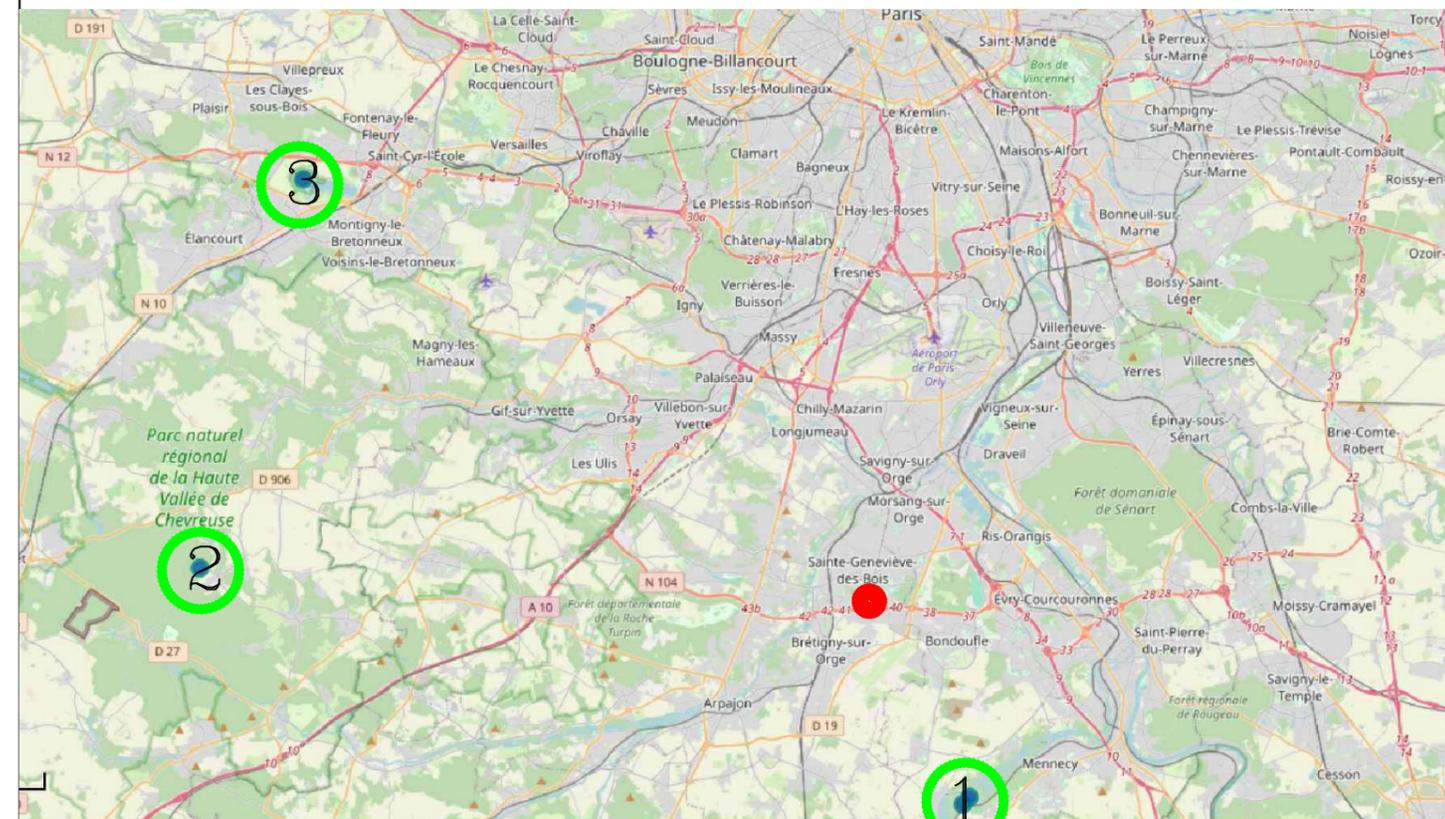
InVARR
 12, rue Pierre Josse
 91070 - BONDOUFLE
 Tél : 01.60.86.27.90

Plan n°

Echelle :

Fichier : 22018_PRO_01_e.dwg

Indice	Date	Modifications	Auteur
A	08/08/2023	INITIAL	
.	.	.	.
.	.	.	.
.	.	.	.



● Aménagement

- ① Marais d'Itteville distance 12kms
- ② Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines distance 22kms
- ③ Etang de Saint Quentin en Yvelines distance 27kms



Ville de **SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91)**

**AMENAGEMENT PARKING PERGAUD
RUE FREDERIC HENRI MANHES**

PROJET

PA 3 - Plan de l'état existant

Maîtrise
d'Ouvrage



CDC HABITAT
5, rue du Théâtre
91300 - MASSY
Tél : 01.47.40.50.83

Maîtrise
d'Oeuvre



InVARR
12, rue Pierre Josse
91070 - BONDOUFLE
Tél : 01.60.86.27.90

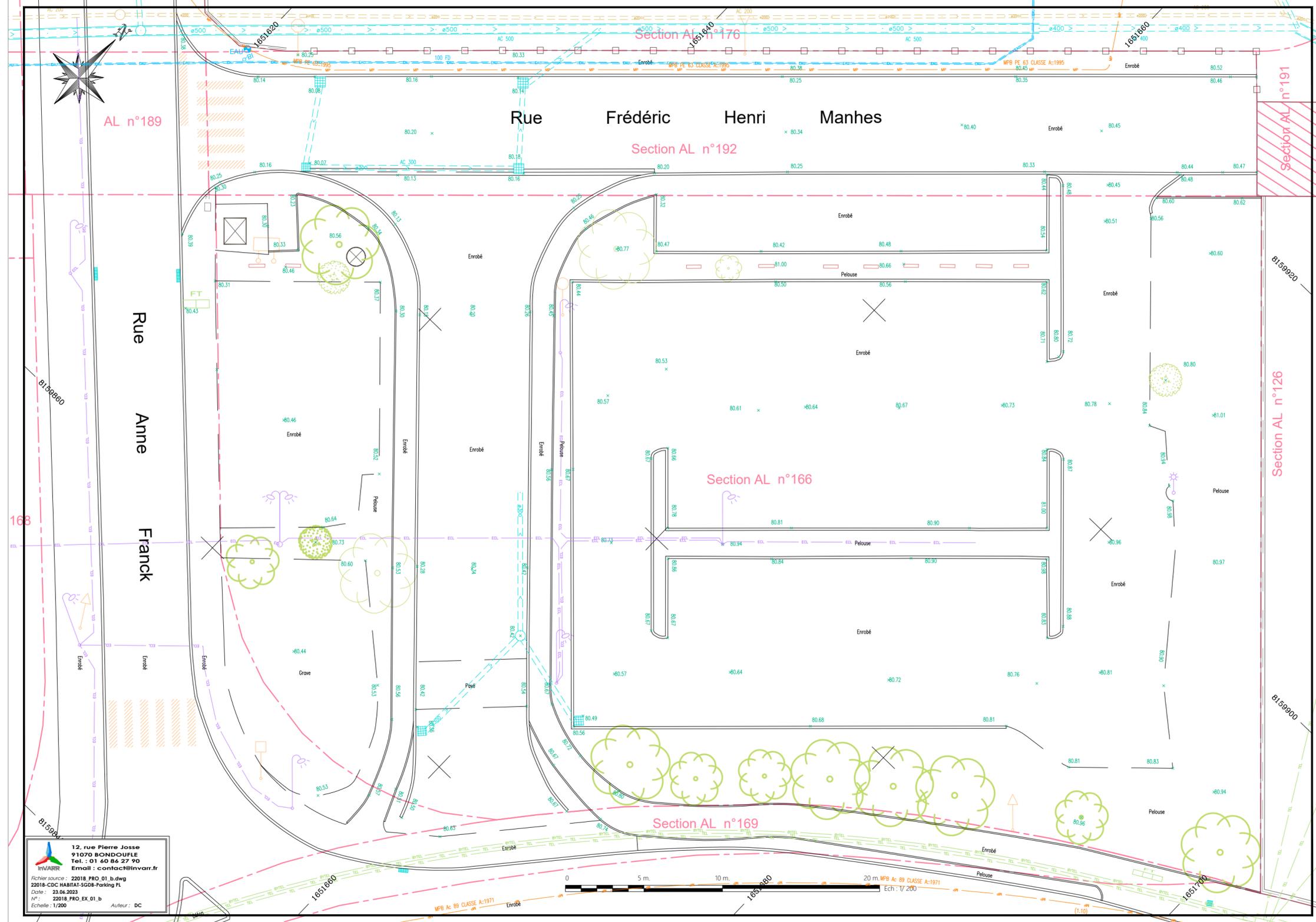
Plan n° 22018_PRO_EX_01

Echelle : 1/200

Fichier : 22018_PRO_01_b.dwg

Indice	Date	Modifications	Auteur
A	23.05.2023	Plan initial	DC
B	23.06.2023	Légende parcellaire	DC

- Limite parcellaire
- Eaux pluviales
- Eaux usées
- Eau potable
- Electricité Basse tension
- Electricité Moyenne tension
- Electricité Fourreaux
- Gaz Basse pression
- Gaz Moyenne pression
- Gaz Fourreaux
- Eclairage
- Télécommunication
- Bouygues télécom
- SFR COMPLETEL



12, rue Pierre Josse
91070 BONDOUFLE
Tel : 01 60 86 27 90
Email : contact@invarr.fr
Fichier source : 22018_PRO_01_b.dwg
22018-CDC HABITAT-SGD8-Parking PL
Date : 23.06.2023
N° : 22018_PRO_EX_01_b
Echelle : 1/200
Auteur : DC